



HAL
open science

L'agriculture de proximité comme socle d'un système urbain social et solidaire : le cas du " Grand Projet des Villes de la Rive Droite

Benjamin Chambelland, Nathalie Corade

► To cite this version:

Benjamin Chambelland, Nathalie Corade. L'agriculture de proximité comme socle d'un système urbain social et solidaire : le cas du " Grand Projet des Villes de la Rive Droite. 58ème Colloque de l'ASRDLF, Science Po Rennes, Jun 2022, Rennes, France. <hal-04498419>

HAL Id: hal-04498419

<https://hal.science/hal-04498419v1>

Submitted on 11 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization



L'agriculture de proximité comme socle d'un système alimentaire social et solidaire : le cas du "Grand Projet des Villes de la Rive Droite" au sein de la métropole de Bordeaux

Local agriculture as the basis of a social and solidarity food system: the case of the "Grand Projet des Villes de la Rive Droite" within the metropolis of Bordeaux

Benjamin Chambelland

UMR 5319 Passages – CNRS

benjamin.chambelland@bordeaux.archi.fr

N°ORCID : 0000-0001-9595-9596

Nathalie CORADE*

Bordeaux Sciences Agro – UR INRAE ETTIS 1456

nathalie.corade@agro-bordeaux.fr

N°ORCID : 0000-0002-7696-5242

*Auteur correspondant

Mots-clés

Système alimentaire local, système alimentaire social et solidaire, Projet alimentaire de territoire, GPV rive droite, Bordeaux Métropole,

Keywords

Local food system ; social and solidarity food system, territory food project, « Grand projet de Villes de la Rive droite », Métropolis of Bordeaux

Classification JEL : Q18





Résumé

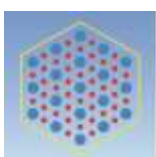
L'objectif de la communication est de montrer, à partir d'un territoire situé sur la métropole de Bordeaux, le Grand Projet des Villes Rive Droite (GPV Rive Droite), qui concentre 43% des habitants des « quartiers prioritaires de la ville » de la métropole, comment l'agriculture de proximité est mobilisée comme outil de politique sociale et d'aménagement. Evincée par les processus successifs d'urbanisation qu'a connu ce territoire, l'agriculture de proximité est ré-envisagée comme levier d'une transition sociale. Pour ce faire, les acteurs publics et privés des 4 communes composant le GPV Rive Droite (Bassens, Lormont, Cenon et Floirac) se sont engagés dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) depuis 3 ans. Il s'agit de montrer et de mettre en débat comment le PAT du GPV Rive Droite qui se construit au croisement de volontés politiques locales et d'une politique de la ville décidée et portée au niveau national, vise à construire un système alimentaire local à vocation social et solidaire.

Abstract

The objective of the communication is to show, from a territory located in the metropolis of Bordeaux, the Grand Projet de Villes (GPV) of the Right Bank, which concentrates 43% of the inhabitants of the "priority districts of the city" of the metropolis, how local agriculture is mobilized as a tool for social policy and development. Ousted by the successive processes of urbanization experienced by this territory, local agriculture is re-envisaged as a lever for social transition. To do this, the public and private actors of the 4 municipalities making up the GPV Rive Droite (Bassens, Lormont, Cenon and Floirac) have been involved in a Territorial Food Project (PAT) for 3 years. It is a question of showing and debating how the PAT of the GPV Rive Droite, which is built at the crossroads of local political will and a city policy decided and implemented at national level, aims to build a local food system at social and solidarity vocation

Points clé

- Cette analyse s'intègre dans un programme de recherche-action, co-financé par la Fondation de France, impliquant le CNRS, l'INRAE, l'Université Bordeaux Montaigne, Bordeaux Science Agro, l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, nommé « QualipSo » : Une alimentation de qualité dans la restauration collective publique comme levier d'une transition agricole.
- Le matériau qui permet de lire le PAT du territoire étudié est issu pour l'essentiel d'une observation participante déployée depuis 2018 dans le cadre d'une recherche-action permettant la mobilisation de documents, comptes rendus de réunions, de comités de pilotage ou de comités techniques.
- La méthode repose sur la construction d'une grille de lecture/ définition d'un Système alimentaire social et solidaire (SASS) au croisement de l'état de l'art et de la définition de l'économie sociale et solidaire.





- L'analyse montre que la logique de construction du PAT étudié renvoie effectivement à des caractéristiques d'un Système alimentaire social et solidaire.
- L'analyse montre néanmoins une incomplétude du PAT par rapport à l'ambition d'un système alimentaire social et solidaire notamment en raison d'une approche partielle de la justice alimentaire et d'un manque de démocratie alimentaire.

1

Introduction

Depuis une quinzaine d'années, les villes déploient des politiques visant à assurer une alimentation saine et de qualité à leurs habitants (Morgan, 2009) envisageant ainsi l'alimentation comme un élément de la politique urbaine (Brand et al, 2017).

Ces politiques alimentaires se traduisent notamment par la (re-)création d'une agriculture urbaine, prenant des formes diverses. De l'implantation de fermes en milieux urbains (agriculture sur les toits, dans les caves d'immeubles, fermes productives et/ou à vocation sociales et pédagogiques en milieu urbain dense), au développement de réseau de distribution (magasins de producteurs locaux, de groupements d'achat, d'associations de maintien de l'agriculture paysanne¹) en passant par l'introduction dans les cantines des écoles de produits « bio et locaux », toutes ces actions visent l'accession aux populations à des produits de leurs territoires et ainsi mettent à l'honneur une agriculture dite « de proximité ». L'agriculture de proximité peut se définir comme une agriculture située dans ou à proximité de la cité en réponse aux besoins des populations (Torre, 2014). Vivrière et/ou en circuits courts et de proximité (CCP), cette agriculture se veut remplir différentes fonctions (Duchemin et al, 2010) telle que la réduction des inégalités sociales via le développement de l'accessibilité à tous à une alimentation locale et de qualité (santé publique, sécurité alimentaire) ou tels que des objectifs de sociabilisation, d'éducation et/ou de création d'emploi (insertion, formation, pédagogie).

L'objectif de cette communication est de montrer, à partir de l'étude d'un territoire situé sur la métropole de Bordeaux et marqué par des indices de fragilité sociale depuis plusieurs décennies, comment l'agriculture de proximité peut être aujourd'hui mobilisée comme un outil de politique sociale et à ce titre un levier potentiel de la construction d'un Système Alimentaire Social et Solidaire (SASS) territorial. Le territoire concerné bénéficie d'une gouvernance spécifique engagée depuis 2018 dans le développement d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)².

¹ AMAP

² « Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir



Composé de quatre collectivités de la métropole (Bassens, Lormont, Cenon et Floirac), qui concentre 43% des habitants des « quartiers prioritaires de la ville » de la métropole de Bordeaux, cette gouvernance prend forme depuis plus de 20 ans au sein d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) nommé « Grand Projet des Villes Rive Droite » (GPV Rive Droite). L'une des particularités de ce territoire d'étude est la volonté de ré-installer des fermes en milieu urbain dense sur les 4 communes concernées alors même que l'activité agricole a justement été évincée progressivement par les processus successifs d'urbanisation des soixante-dix dernières années. Pour ce faire, les acteurs publics et privés des 4 communes composant le GPV Rive Droite se sont engagés dans un Projet Alimentaire Territorial reconnu et labélisé depuis novembre 2021 par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation : le PAT Rive Droite.

Un système alimentaire se définissant de façon globale comme « *la manière dont les hommes et les femmes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture* » (Malassis, 1994), il s'agit de montrer et de mettre en débat comment le PAT du GPV Rive Droite, qui se construit au croisement de volontés politiques locales et nationales³, vise à créer un système alimentaire local à vocation sociale et solidaire à partir du développement d'une agriculture de proximité. Pour cela nous présenterons les éléments de méthodes mobilisés pour lire le projet du GPV Rive Droite. À partir de cette méthode sera montré comment ce projet d'installation – ou de réinstallation – d'une agriculture de proximité permet de construire les bases d'un Système Alimentaire Social et Solidaire (SASS) et d'expérimenter les leviers et les limites.

pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.) ». Source : <https://agriculture.gouv.fr>

³ Réforme territoriale, politique de la ville, politique de l'alimentation, etc.



2

Les dimensions sociale et solidaire dans les systèmes alimentaires : cadre d'analyse et grille de lecture

Afin d'analyser la dimension sociale et solidaire des systèmes alimentaires, nous proposons une grille de lecture au croisement des principes de l'économie sociale et solidaire et de l'état de l'art précédemment présenté.

2.1- Accessibilité à l'alimentation durable pour tous et démocratie alimentaire : des piliers des SASS

Dans la littérature des systèmes alimentaires, la dimension sociale et solidaire y est souvent appréhendée au travers des notions d'accessibilité à l'alimentation pour tous, de justice sociale et de démocratie alimentaire (Hochedez, Le Gall, 2016 ; Paturel, Ramel 2017 ; Darrot, Noël, 2018). Tous ces termes sont inter-reliés et renvoient au rôle d'inclusion et de cohésion que devrait jouer un système alimentaire (Paturel, 2018) et particulièrement dans les quartiers urbains les plus défavorisés (Paddeu 2012). L'inclusion, allant jusqu'à la reprise du contrôle par les populations de leur alimentation jusque-là laissée aux mains des logiques de marchés, renvoie à la notion de démocratie alimentaire (Paturel, Ndiaye, 2020, 2022). Cette dernière peut-être aussi bien vue comme la capacité des individus à choisir leur alimentation que comme la capacité d'accéder à cette alimentation choisie. Cette double approche étant elle-même reliée aux notions de droit à l'alimentation (Collart Dutilleul, 2021) et de justice sociale. Par ces approches, la participation des populations dans la construction des systèmes alimentaires est questionnée au prisme de leur rôle inclusif. La dimension sociale renvoie alors à la fois à la prise en compte des besoins des populations et à l'idée de résolution des problèmes d'accès à une alimentation durable (Paturel, Ndiaye, 2020). La dimension solidaire renvoie, de façon entrecroisée, à la mise en place de systèmes alimentaire dans une démarche démocratique (portés par des acteurs divers : privés, public et de la société civile) qui visent à assurer la prise en compte des besoins spécifiques pouvant s'exprimer par la population et à la mise en accessibilité d'une alimentation durable.

Les inégalités en matière d'accès à une alimentation locale et de qualité vues par les auteurs étudiés revêtent deux principales formes. La première est liée à un problème de répartition spatiale et d'accès physique aux ressources alimentaires par des populations qui ne peuvent se les procurer (absence d'équipements commerciaux, et/ou difficultés pour s'y déplacer) (Páez *et al.*, 2010). La seconde relève de problèmes économiques (prix d'achats, revenus) (Paturel, Carimentrand, 2016)⁴ et culturels (habitudes alimentaires), qui segmentent les modes et pratiques de consommation selon un gradient social prononcé (Laisney, 2013).

Ces inégalités plurielles en matière d'accessibilité alimentaire touchent plus particulièrement certaines franges sociales de la population, et installent ces dernières dans des situations d'insécurité, de vulnérabilité, voire de pauvreté alimentaire. Elles soulignent ainsi les risques d'insécurité (nutritionnelle, sanitaire) et d'injustices (clivages de classe sociale, de genre, de

⁴ Dominique Paturel, Aurélie Carimentrand. Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : vers une démocratie alimentaire ?. RIODD 2016, Jul 2016, SaintÉtienne, France. ff10.3917/ror.131.0043ff. fihal-01349973f



race) face aux conditions de production et d'accès aux ressources agricoles et aux filières alimentaires (Touzard, Temple, 2012; O'Connor *et al.*, 2016). En France, comme dans la plupart des pays occidentaux, ces situations de fragilité et d'instabilité sont plutôt appréhendées sous l'angle de la précarité alimentaire. Cette notion, pluridimensionnelle – en termes de bien-être, de santé corporelle, de commensalité, d'autonomie – (Llobet *et al.*, 2020), résulte de « *la conjonction d'une pauvreté économique et une série d'empêchements socio-culturels et politiques dans l'accès à une alimentation durable* » (Delavigne, Montagne, 2008).

Selon cette approche, il ne s'agit donc plus seulement d'assurer un recours à l'aide d'urgence et au don alimentaire pour les personnes en situation de précarité, mais de construire des modes d'accès à une alimentation durable comme éléments de dignité (Delavigne, Montagne, 2008; Paturel, 2018) et de justice (Alkon, Agyeman, 2011; Cadieux, Slocum, 2015; Hochedez, Le Gall, 2016), mais également plus largement comme éléments de citoyenneté et de démocratie (Levkoe, 2006; Renting *et al.*, 2012;). Parmi ces modes d'accès se trouvent par exemple les épiceries sociales et solidaires, dont la première fut créée en 1996 (Paturel, Carimentrand, 2018), ou encore les paniers solidaires mis en place dans certaines AMAP. Depuis quelques années, l'introduction de produits locaux et de qualité dans la restauration collective publique est également devenue un des leviers de cette mise en accessibilité.

Ces exemples montrent que les acteurs de l'économie sociale et solidaire sont en général des acteurs majeurs sur cette question assoyant ainsi le fait que les SASS sont des systèmes portés, ou dans lesquels sont actifs, les acteurs inscrits dans l'ESS (Darrot, Noël, 2018). En complément, des acteurs publics, présents indirectement dans l'activation de ces systèmes via le subventionnement des acteurs de l'ESS, prennent aujourd'hui en main plus directement cette question notamment via le développement de l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective publique. En effet, les dispositifs du Programme National de l'Alimentation (PNA), dont celui des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) inscrits légalement depuis 2014⁵, favorisent l'émergence de politiques alimentaires locales portées par les acteurs publics (collectivités, intercommunalités, EPCI). Les PAT proposent en effet un cadre stratégique et opérationnel à diverses actions partenariales afin qu'elles répondent aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devenant dès lors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence de politiques sectorielles à l'échelle d'un territoire. Saisies par les collectivités locales, ces projets œuvrent à la structuration de l'économie agricole (circuits courts et de proximité), ainsi qu'à la mise en œuvre de systèmes alimentaires à l'échelle de territoires (par exemple par l'approvisionnement local de la restauration collective)⁶.

Si la dimension 'sociale' n'est pas toujours explicitement formulée dans ces dispositifs institutionnels, elle n'en est pas pour autant absente. D'une part, parce que le PNA comporte un axe dédié à la 'justice sociale', qui accorde une attention particulière aux initiatives associatives territoriales sur les questions d'accessibilité, d'éducation et d'accompagnement à

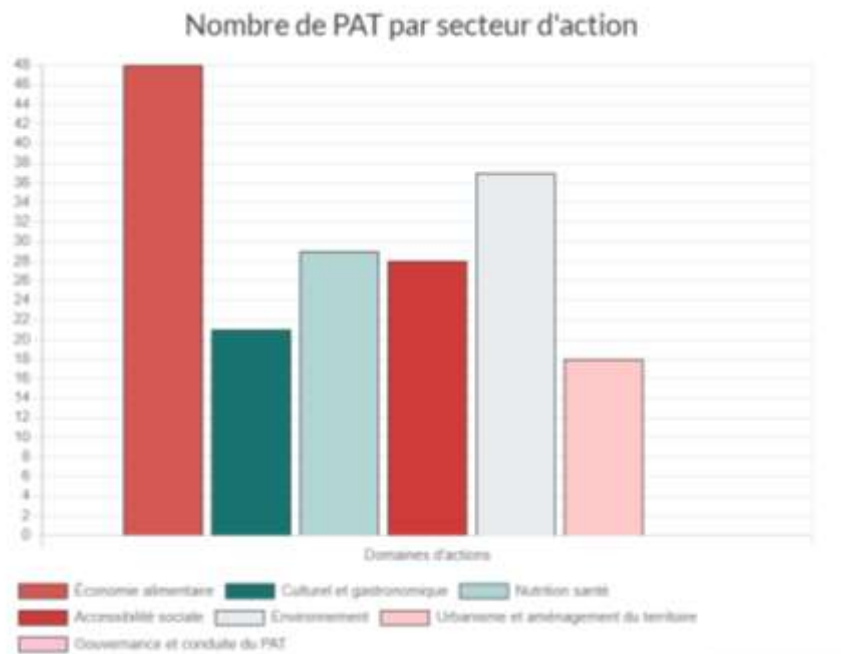
⁵ Loi n° 2014-1170 du 13/10/2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2014/10/13/2014-1170/jo/texte>, consulté le 15/04/2021.

⁶ Un rapide examen des projets lauréats depuis 2014 (200 PAT, 30 projets dans l'axe 1 Justice sociale) souligne ces orientations (Sites du PNA et du RnPAT (url : <https://agriculture.gouv.fr/programme-national-pour-lalimentation-2019-2023-territoires-en-action> et <https://rnpat.fr/>, consultés le 15/04/2021).



une alimentation locale, saine et de qualité. D'autre part, parce que depuis 2019, les problématiques de lutte contre la pauvreté et la précarité alimentaire figurent comme des priorités opérationnelles de ces dispositifs, renforcées par la suite dans les plans de relance suites à la crise Covid 19 de 2020. Nombreux sont alors les PAT qui ont intégré la dimension sociale dans leur plan d'action. En 2018, sur 71 PAT recensés par le Réseau National des Pat (RnPAT)⁷, 28 portent d'ores et déjà une dimension accessibilité sociale (figure 1). Cette intégration se fait en général de façon concomitante de celle de la « nutrition- santé ». Les problèmes nutritionnels des populations étant souvent corrélées aux problèmes d'accès à une alimentation saine et de qualité (RnPAT, 2018)⁸.

Figure 1 : Nombre de PAT par secteur d'action.



Source : Séminaire thématique : « Prendre en compte l'accessibilité sociale et la nutrition santé dans les projets alimentaires territoriaux » Avril 2018 Rn PAT Réseau national Pour un Projet Alimentaire Territorial Co-construit et partagé Jeudi 26 avril 2018

Au regard de la littérature et des politiques conduites en faveur de la construction de systèmes alimentaires locaux sociaux et solidaires, ces derniers se présentent comme des systèmes alimentaires qui visent à :

- permettre l'accessibilité physique, géographique et économique à tous à une alimentation durable choisie (justice sociale)

⁷ Le nombre de PAT est passé de 197 en décembre 2020 à 348 en décembre 2021. Source : <https://rnpat.fr/2021/12/22/banque-des-pat-nouveau-tour-dhorizon-des-pat-en-france/>

⁸ https://www.supagro.fr/PrecaAlim/files/RetoursSurLeSeminaireAccessibiliteSocial_bf_fichier_rnpat11-sem-access-actes-1.pdf



- permettre l'implication des acteurs privés, public et de la société civile dans la construction des systèmes alimentaires (inclusion sociale par l'alimentation, démocratie alimentaire)

Partant de ces premiers éléments, il paraît utile de poursuivre la précision des dimensions fondatrices des SASS via une exploration des principes qui régissent l'économie sociale et solidaire dans le but de construire une grille analytique des SASS.

2.2- Système alimentaire social et solidaire : un essai de définition par la construction d'une grille de lecture

De nombreuses recherches ont été conduites sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire mettant tantôt en avant le projet économique alternatif (Draperi, 2003) ou bien les valeurs d'utilité sociale (Nogues, 2003) qu'elle défend, tantôt l'illusion de ces idées et la perversion potentielle qu'elles induisent (Harribey 2002, Helly, Moulévrier, 2013). Dans la pratique l'ESS se formalise par une grande diversité de nature ne facilitant pas la définition de ses contours. Cependant dans le cadre de la loi 2014-856 du 31 juillet 2014, une proposition de clarification et de reconnaissance institutionnelle de l'ESS a été formalisée. Définie par les organisations qui exercent cette forme d'économie, la loi définit les activités ou organisations qui relèvent de l'ESS au travers de leur utilité sociale dans son article 2, telle que :

« Sont considérées comme poursuivant une utilité sociale au sens de la présente loi les entreprises dont l'objet social satisfait à titre principal à l'une au moins des trois conditions suivantes :

1) Elles ont pour objectif **d'apporter, à travers leur activité, un soutien à des personnes en situation de fragilité** soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle et particulièrement de leur état de santé ou de leurs besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social. Ces personnes peuvent être des salariés, des usagers, des clients, des membres ou des bénéficiaires de cette entreprise ;

2) Elles ont pour objectif de **contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté**, notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale ;

3) Elles **concourent au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale**, sous réserve que leur activité soit liée à l'un des objectifs mentionnés aux 1) et 2). »

Si l'ESS par la loi de 2014 consacre la dimension sociale de l'utilité accordée à certaines organisations, la question de la dimension solidaire est plus complexe à saisir (Ould Ahmed



Pepita, 2010). Même si l'implication d'organisations de l'ESS permet d'en avoir une première approche.

La solidarité renvoie ainsi à plusieurs notions :

- L' « entraide » qui renvoie à l'idée que certaines populations, certains acteurs, se mettent au service d'autres populations, personnes plus fragiles, tels que les acteurs de l'ESS identifient l'objet de leur action.
- Le partage d'un « commun » pouvant être envisagé comme « *un rapport de dépendance mutuelle des individus à un tout commun (famille, entreprise, nation, humanité, nature, etc.).* »⁹

En croisant l'état de l'art et en faisant référence à la définition de la loi sur l'ESS, un SASS peut-être alors défini comme un système alimentaire ayant pour vocation de permettre :

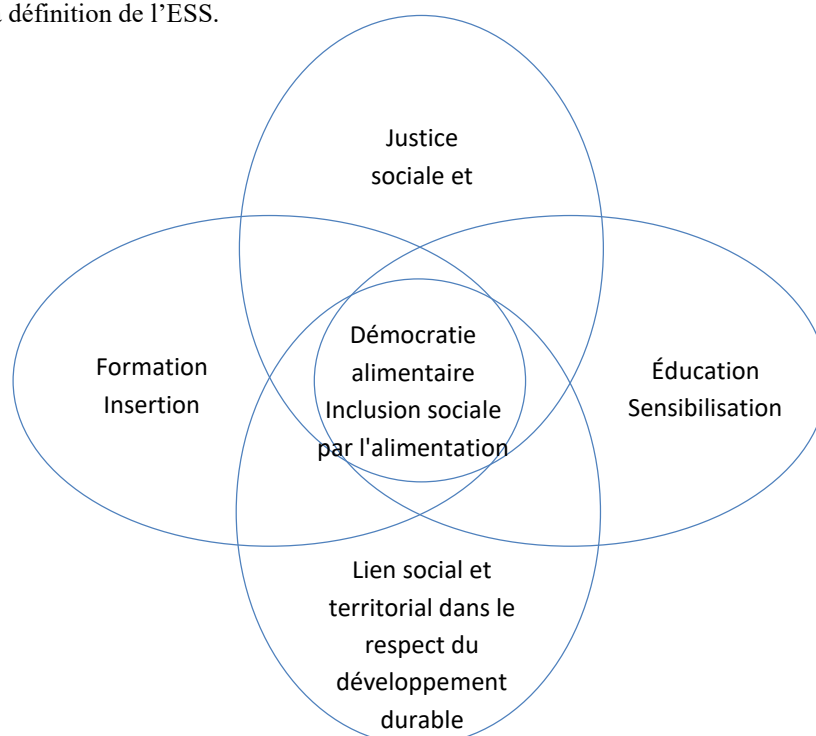
- l'accessibilité physique, géographique et économique à tous à une alimentation durable choisie (justice sociale et alimentaire) : point 1 et 2 de l'ESS & État de l'art
- le soutien, l'entraide à des personnes en situation de fragilité sociale, économique et/ou médico-social à travers le développement des activités économiques liées au système alimentaire (insertion, formation) : point 1 de l'ESS & État de l'art.
- le développement du lien social et de la cohésion territoriale dans une perspective de respect des principes du développement durable (lien social et territorial) : point 2 et 3 de l'ESS & État de l'art.
- l'éducation à la citoyenneté (éducation, sensibilisation) : point 2 de l'ESS & État de l'art
- l'implication des acteurs privés, publics et de la société civile dans la construction des systèmes alimentaires (inclusion sociale par l'alimentation, démocratie alimentaire) : point 2 et 3 de l'ESS & État de l'art

L'ensemble de ces éléments est construit en s'appuyant sur la participation des parties prenantes du territoire : la population qui sera bénéficiaire de ce SA, mais aussi les acteurs publics, garant de l'évolution/adaptation des services publics propre au SA concerné, et les acteurs de l'ESS, actifs dans l'évolution potentiel du SA via le déploiement des principes évoqués. Au final un SASS peut être représenté comme suit :

⁹ Ould Ahmed Pepita. « La solidarité vue par l'« économie sociale et solidaire » », Revue Tiers Monde, vol. 204, no. 4, 2010, pp. 181-197.



Figure 2 : Grille d'analyse d'un Système alimentaire social et solidaire (SASS) formalisée à partir d'un état de l'art et de la définition de l'ESS.



Source : Nathalie Corade et Benjamin Chambelland, 2022.

Ainsi lire un SA dans ses dimensions sociale et solidaire consiste à regarder la mobilisation et le développement de ces différents éléments dans le temps. C'est à partir de cette grille de lecture que nous regardons le projet du GPV Rive Droite.

Le matériau qui permet de lire le PAT du GPV Rive Droite via cette grille de lecture est issu pour l'essentiel d'une observation participante déployée depuis 2018 dans le cadre d'une recherche-action¹⁰ permettant la mobilisation de documents, comptes rendus de réunions, de comités de pilotage ou de comités techniques.

¹⁰ Programme de recherche-action, co-financé par la Fondation de France, impliquant le CNRS, l'INRAE, l'Université Bordeaux Montaigne, Bordeaux Science Agro, l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, nommé « QualipSo » : Une alimentation de qualité dans la restauration collective publique comme levier d'une transition agricole, écologique et sociale : une recherche-action sur le territoire de la rive droite de la métropole bordelaise.



3

Le projet du GPV de la rive droite : Un projet de construction d'un système alimentaire social et durable incomplet

Au sein de la métropole Bordelaise, 4 communes structurées en « Grand Projet de Ville » ont un projet de construction d'un système alimentaire social et solidaire. A partir de la grille de lecture proposée, si le système en construction rassemble des éléments caractéristiques d'un SASS, il reste encore quelques éléments manquant que les collectivités devront à terme combler.

31- Le GPV Rive Droite : un territoire urbain à forts enjeux sociaux

Le GPV Rive Droite est un territoire spécifique, à forts enjeux sociaux, composé des communes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac. Ces 4 communes, localisées sur la « rive droite » de la Garonne constituent avec Bordeaux et 23 autres communes le territoire de Bordeaux Métropole.

Figure 3 : Carte de situation du GPV Rive Droite. .



Source : Benjamin Chambelland, 2019

Depuis plus de vingt ans, ces 4 communes sont regroupées au sein du Groupement d'Intérêt Public « Grand Projet des Villes Rive Droite » (labellisé par l'État en 2001). Un grand projet de ville « GPV » est un projet de développement social et urbain visant à réinsérer un ou plusieurs quartiers dans la dynamique de développement de leur agglomération. Cet outil, créé par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire de 1999, vient renforcer le projet socio-économique élaboré en faveur des quartiers les plus en difficulté,



dans le cadre de la politique de la ville. Par la mise en œuvre de vastes opérations de renouvellement urbain, les GPV ont pour objectif de transformer durablement l'image de ces quartiers et leur statut au sein de leur agglomération. Cinquante sites en France ont été labélisés « grand projet de ville » au début des années 2000. Ce projet de coopération intercommunale entre ces communes de la rive droite de l'agglomération Bordelaise illustre une tentative pour remédier aux effets socio-environnementaux négatifs produits par l'extension urbaine massive, depuis les années 1960 au sein de la métropole Bordelaise. Suite aux répercussions du développement de l'industrie, de l'aménagement des infrastructures de transport (voie ferrée, rocade, autoroute) et des logements collectifs à vocation sociale, le territoire de la Rive Droite est désormais repensé et reconstruit, avec l'aide de l'Etat, de la Région, du Département, de la Métropole de Bordeaux et des 4 collectivités qui le composent, en tirant partie de ses qualités et de ses potentialités sociales, écologiques et économiques.

En cela, le territoire d'intervention du Grand Projet des Villes est particulièrement concerné par les politiques publiques nationales actuelles de préservation et de gestion des milieux naturels et agricoles. Ils constituent un terrain privilégié pour leur mise en œuvre et, de fait, un lieu exemplaire de la contradiction potentielle entre protection et remise en culture des espaces agricoles d'un côté, et de l'autre, de la volonté de répondre à la demande croissante de logement, d'infrastructure de transport et d'équipement de loisirs. Ces 4 communes qui représentent 9% de la population de la métropole (soit presque 70 000 habitants) concentrent ensemble 18% des logements sociaux de la métropole et 25% du parc de logement social à bas loyer. Cette situation explique l'inscription ancienne de ces communes dans les dispositifs de la politique de la ville avec 7 quartiers en politique de la ville, soit 37% de leur population cumulée. Globalement les ménages y ont des revenus nettement plus faibles que ceux des ménages de l'ensemble de la métropole (54% des ménages des 4 communes ne sont pas imposables contre 39% dans l'agglomération et le revenu médian de ces communes est de 15 639 euros quand celui de la métropole est de 21 482 euros). Quant aux catégories socio-professionnelles représentées, ces communes présentent une structure sociale très nettement populaire avec entre 5 et 12% de cadres et de professions intellectuelles supérieures quand ils représentent 21% de la structure sociale de la métropole tandis que les employés se situent autour des 35% (28% pour la métropole) et les ouvriers entre 25 et 30% (16% pour la métropole). Enfin le taux de chômage sur le GPV Rive Droite est de 21, 3% quand il n'est que de 10,3% sur l'ensemble de la métropole.

L'ensemble de ces données illustre les spécificités sociales du territoire du GPV Rive Droite et permet de justifier l'engagement de ce groupement d'intérêt public et de ses membres – Bassens, Lormont, Cenon, Floirac et Bordeaux Métropole – dans une volonté de transition de ces spécificités¹¹ depuis vingt ans. L'approche sociale de l'action publique conduite sur ce territoire est envisagée par certains de ses acteurs comme « l'ADN du GPV Rive Droite¹² ». Construite dans la durée, elle reflète, selon eux, une forme de « *continuité politique* »¹³ pouvant

¹¹ « Le projet de territoire du GPV s'inscrit notamment dans le cadre de la Politique de la Ville qui vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie dans les quartiers les plus pauvres. » Source : <https://www.surlarivedroite.fr/le-grand-projet-des-villes/presentation/>

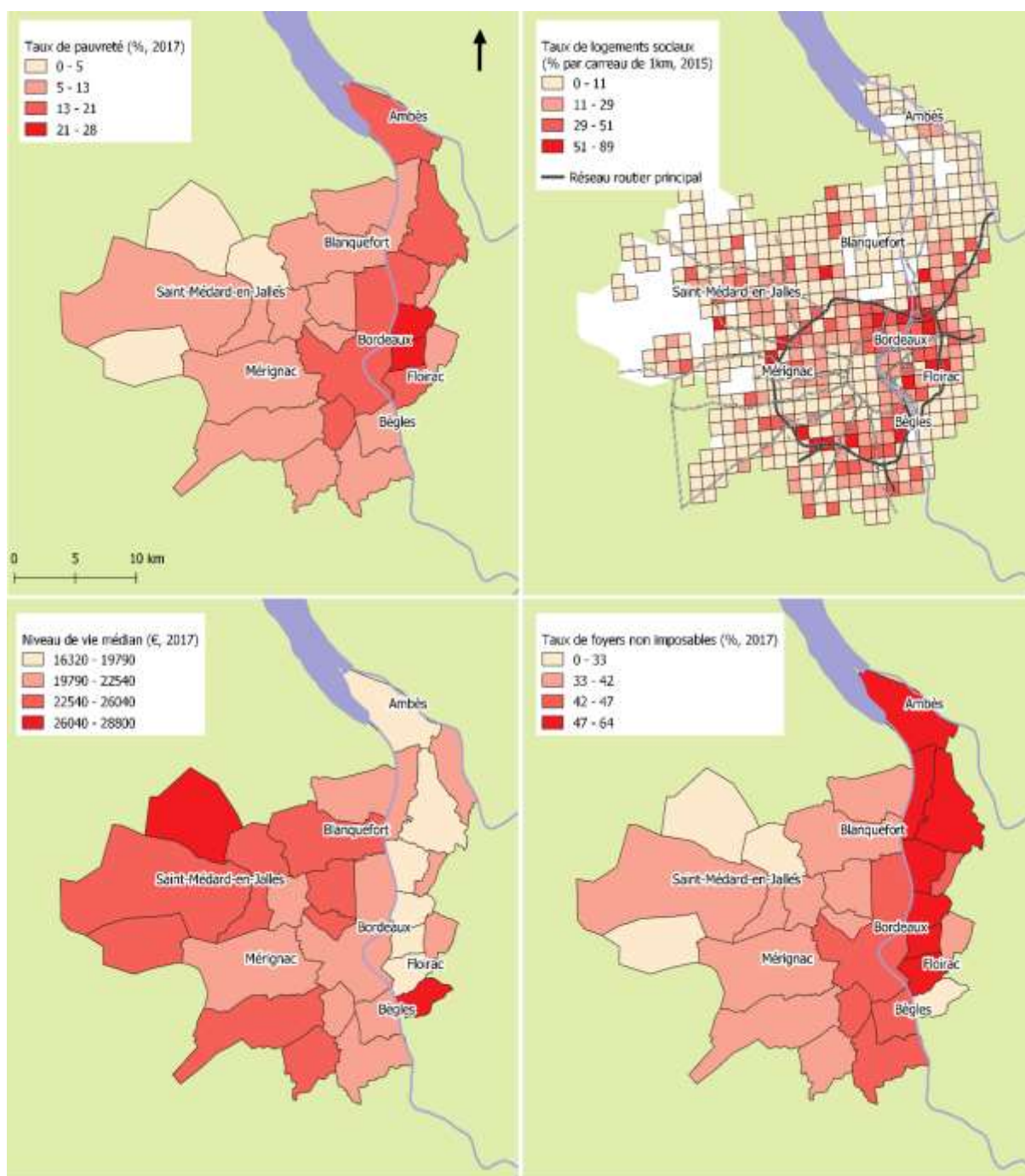
¹² Extrait d'entretiens menées auprès d'acteurs du territoire étudié.

¹³ Ibid



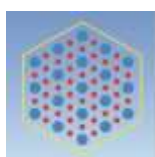
être qualifiée de structurante et reconnue par les partenaires institutionnels de cette démarche (Bordeaux Métropole, Région, Département, l'État et l'Union européenne).

Figure 4 : Profils sociaux des communes de la Métropole de Bordeaux



Données : INSEE Filiofil 2010-2017, IGN BD GEOFLA 2019.
 Divulgué avec : ruptures spatiales (Jenks), minimisation des variances intra-classe et maximisation des variances inter-classe.
 Réalisation : Corade et al.

Source : INSEE.



Association
de Science Régionale
de Langue Française



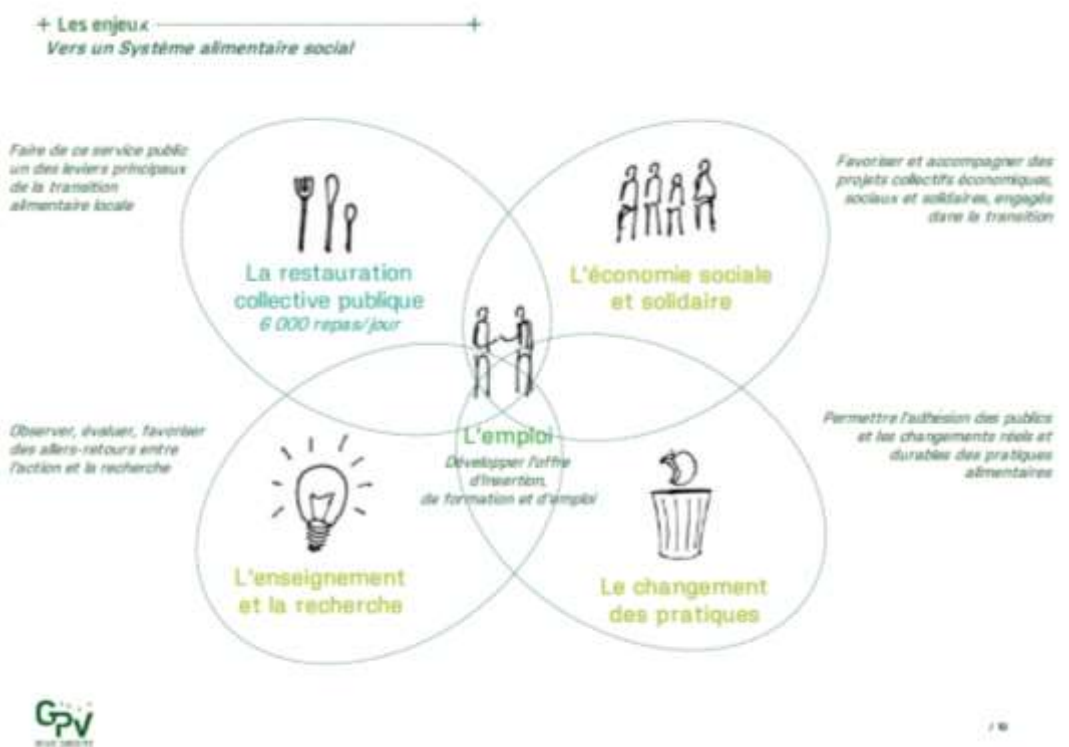


3.2- Le projet du GPV Rive Droite : l'agriculture de proximité comme socle d'un PAT à vocation sociale et solidaire

En 2018, le GPV lance un premier travail exploratoire sur un diagnostic de l'écosystème des acteurs contribuant – ou pouvant contribuer – au SA du territoire. Cette dynamique oriente la mise en place d'une « démarche alimentaire territoriale » qui préfigure le futur PAT. En 2019, la démarche initiée est lauréate d'un appel à projet de la Fondation de France en lien avec le CNRS et l'INRAE permettant la structuration d'une recherche-action pendant 2ans et la création d'un poste de « chargé de recherche-projet » (50% du temps dédié à la recherche, 50% dédié à l'animation du PAT). Dans le même temps, le GPV devient membre du réseau « Cantines durables - Territoires engagés » initié par la commune de Mouans-Sartoux visant à accompagner pendant 2 ans (2019-2021) des collectivités « *dans la définition et la mise en œuvre d'une politique alimentaire territoriale respectueuse de l'environnement et de la santé des citoyens* »¹⁴.

Le PAT de la Rive Droite se structure ainsi progressivement et est labellisé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation fin 2021. Il repose sur 5 enjeux (figure 5).

Figure 5 : Les enjeux du PAT de la Rive Droite



Source : Diaporama du comité de pilotage du PAT de la Rive Droite en janvier 2022.

¹⁴ Présentation « Cantines Durables-Territoires Engagés ». url : <https://mead-mouans-sartoux.fr/essaimeur/cdte/>, consulté le 15/04/2021



Afin d'assurer l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective le projet du GPV repose sur la mise en production potentielle de plusieurs parcelles situées sur les 4 communes du GPV (figure 6). Le cumul des parcelles génère une surface totale d'environ 10 hectares. Le territoire du GPV étant marqué par une urbanisation dense et l'éviction progressive de l'agriculture, la re-création d'une agriculture de proximité devient un des socles du projet allant à contre courant des dynamiques de planification urbaine menées sur ce territoire jusqu'à aujourd'hui¹⁵. La mise en place d'une veille foncière depuis 2018 – au commencement de la démarche alimentaire territoriale – a permis d'identifier progressivement l'ensemble de ces parcelles. In fine, les parcelles sont de tailles et ont des caractéristiques différentes. Elles constituent une mosaïque d'espaces agricoles clairsemés dans le tissu urbain dense de ces collectivités.

Cette veille foncière a pour objet d'identifier et d'analyser la faisabilité technique de parcelles non bâties pouvant être cultivables (qualité des sols, raccordement au réseau d'eau et d'électricité, capacité constructive pour les bâtiments agricoles potentiels et capacité de forage pour la mise en culture). Mais il s'agit aussi d'une démarche politique engagée dans le développement d'une agriculture de proximité permettant « de favoriser une alimentation de qualité et durable pour tous »¹⁶. Cette dynamique technique et politique s'incarne, fin mars 2020, dans la candidature adressée au nom de Bordeaux Métropole à l'appel à projet national « Les Quartiers Fertiles »¹⁷. L'ambition est de développer l'agriculture urbaine dans les quartiers concernés par le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) mis en œuvre par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) :

« Le développement de l'agriculture urbaine dans les quartiers apporte un changement très concret et durable de la vie de ses habitants : elle permet de nourrir plus sainement les villes en respectant des circuits courts, de créer des emplois et d'améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers, une population qui est particulièrement impactée par la crise sanitaire, sociale et économique actuelle. »¹⁸

L'agriculture de proximité est ainsi envisagée comme une nouvelle source d'approvisionnement alimentaire des habitants des collectivités concernées, mais également comme un levier de création d'emploi plus spécifiquement pour les habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV). Cette corrélation s'exprime notamment par la volonté d'illustrer

¹⁵ La disparition progressive des espaces agricoles au profit du développement de logements, de zones d'activité commerciales, artisanales et industrielles et des infrastructures correspondantes.

¹⁶ Extrait du courrier de candidature de la Métropole de Bordeaux à l'appel à projet « Quartiers Fertiles » le 29 mai 2020.

¹⁷ Appel à projet national piloté par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), ce plan d'accompagnement prévoit le financement, à terme, de 100 fermes urbaines dans le cadre de France Relance. Un budget de 34 millions d'euros est dégagés pour cet appel à projet. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), la Banque des Territoires et l'ADEME - Agence de la Transition écologique interviennent de manière coordonnée en financement de cet appel à projets. Source ; <https://agriculture.gouv.fr/francerelance-les-quartiers-fertiles-des-projets-innovants-pour-developper-lagriculture-urbaine>

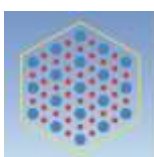
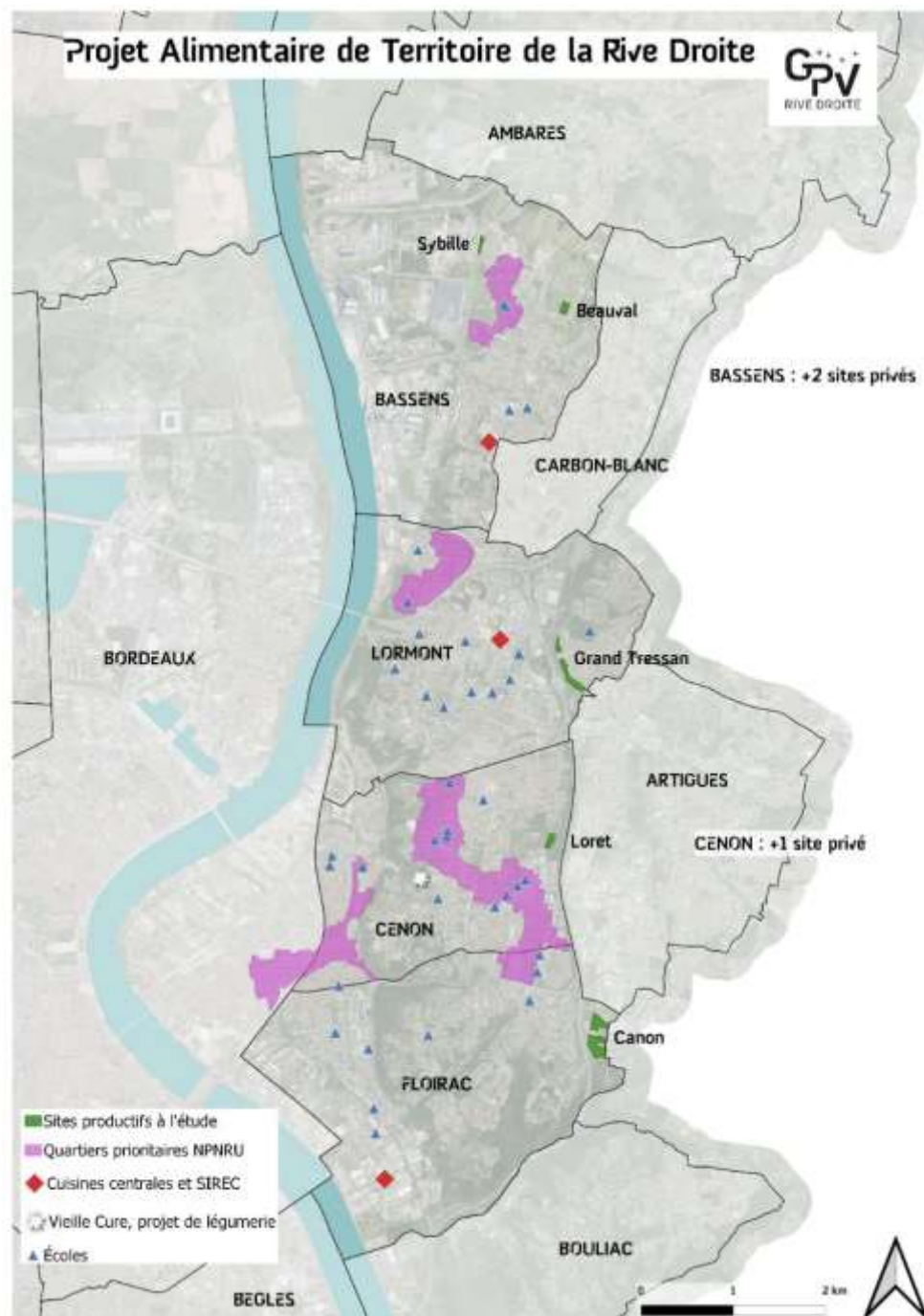
¹⁸ Ibid



les liens socio-spatiaux potentiels entre les fonciers agricoles identifiés et les quartiers prioritaires du NPNRU (figure 6).

C'est à partir de ces projets de fermes urbaines que se construit notamment le SASS du territoire du GPV Rive Droite et donc à partir d'elles que se dessinent potentiellement les dimensions sociale et solidaire du projet.

Figure 6 : Carte des sites potentiels de productions agricoles du PAT Rive Droite.





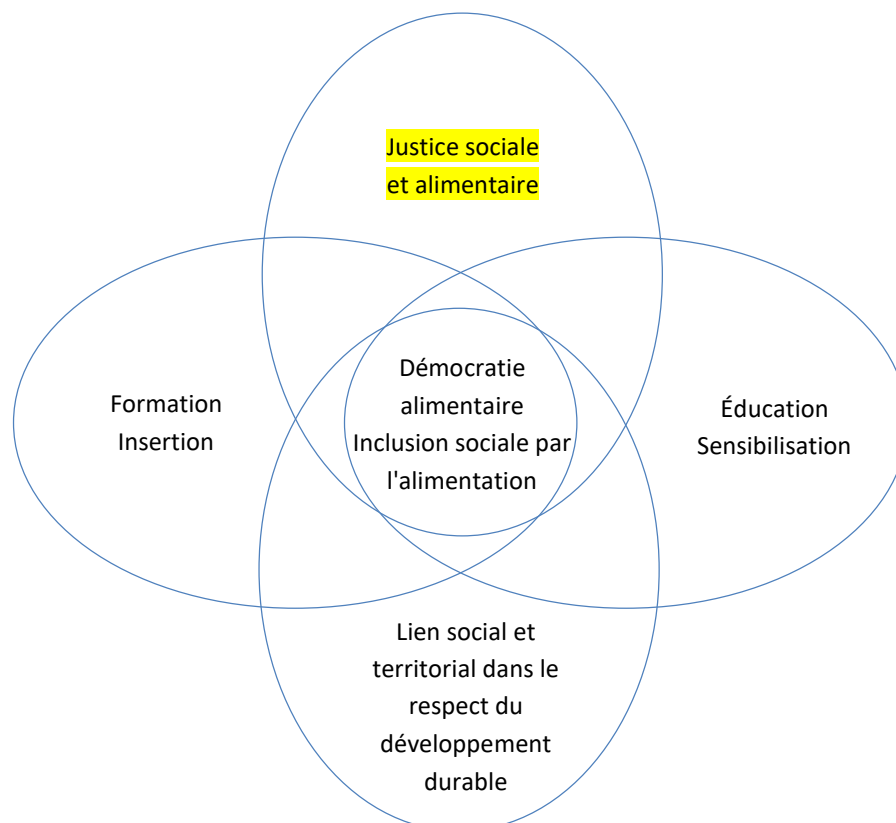
Source : AMI PAT Rive Droite, mars 2022.

3.3- le projet du GPV : un SASS en cours de construction mais encore incomplet

À partir de la grille de lecture posée précédemment peuvent se lire les dimensions sociale et solidaire du projet.

Fondé sur l'agriculture de proximité *le SA envisagé présente des caractéristiques d'un SASS* :

- La production agricole issue des fermes urbaines est destinée à la restauration collective publique dans le but d'assurer « la transition alimentaire locale » (Comité de pilotage du 25) et de permettre au 6 000 mangeurs (enfants, séniors et personnes à mobilité réduite) quotidiens de la restauration collective publique d'accéder à une alimentation saine et durable. De ce point de vue, le PAT Rive Droite vise à réduire les inégalités d'accès à une alimentation durable et s'inscrit ainsi dans l'axe de justice alimentaire d'un SASS.

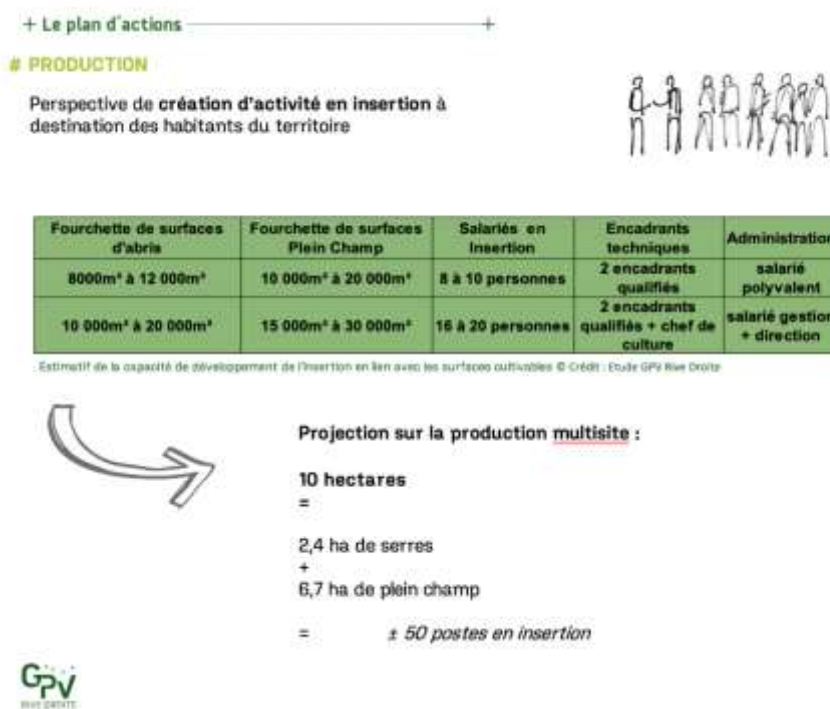


- À partir de cette production, repose un projet de développement de l'offre d'insertion. En effet, les objectifs affichés du PAT Rive Droite est de permettre la formation et l'insertion de personnes en difficultés situées sur le territoire par le développement de l'activité de maraîchage. L'objectif n'est pas forcément de former des futurs



agriculteurs, mais de réinsérer des personnes du territoire en leur permettant de retrouver une vie sociale et une insertion progressive dans le monde de l'emploi¹⁹. À partir des 10 ha potentiels, 50 postes sont ainsi envisagés via le développement de l'activité d'insertion par le maraîchage (figure 7).

. Figure 7 : Extrait du diaporama de présentation PAT du GPV lors du Comité de pilotage du 25 janvier 2022

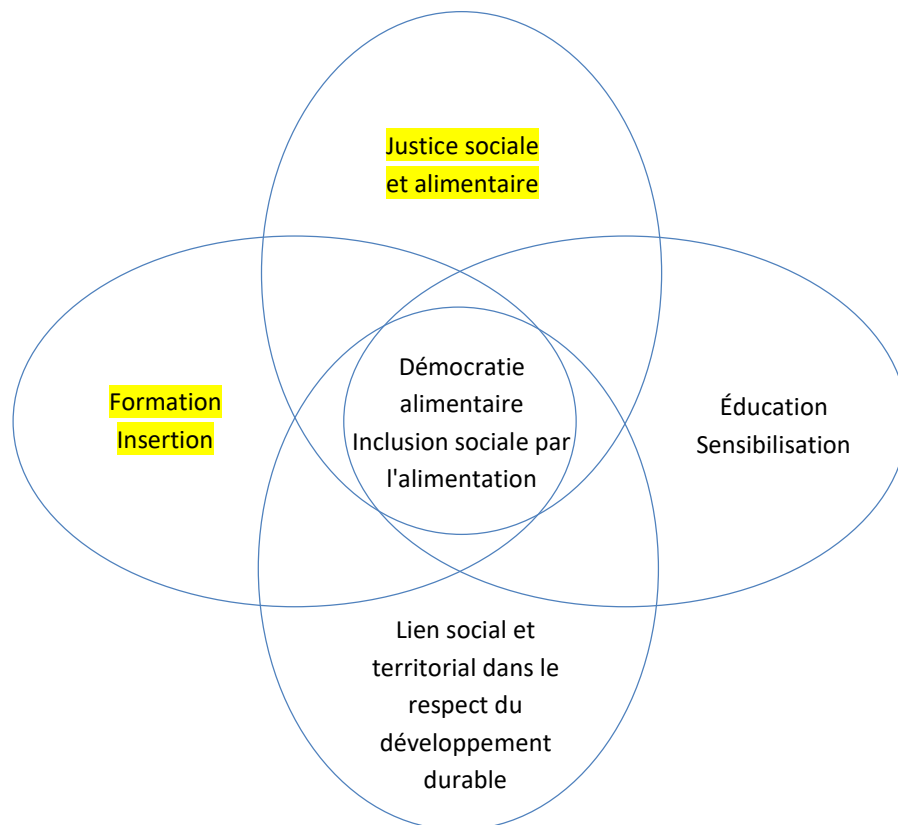


Source : GPV Rive Droite.

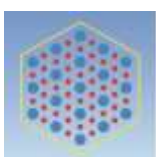
¹⁹ Le développement de l'activité d'insertion par le maraîchage envisagée sur le territoire vise à mettre en place des contrats d'insertion sur des cycles de 2 ans.

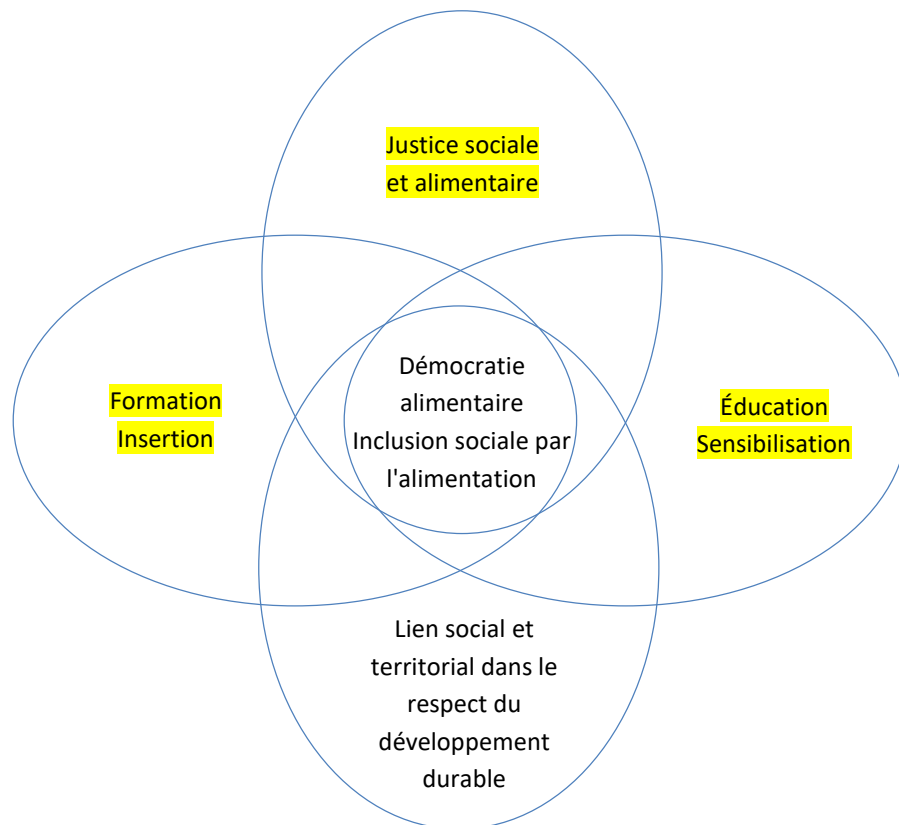


De ce point de vue le projet répond à l'axe Formation/insertion d'un SASS.



- Par ailleurs, à partir de l'introduction de cette production dans la restauration collective publique, le GPV Rive Droite vise à engager une démarche pouvant être qualifiée d'éducation et/ou de sensibilisation des habitants aux enjeux d'une alimentation saine et durable. Cette démarche est envisagée en partie auprès des enfants au travers de l'apprentissage au « bien manger », mais aussi par le développement ou le renforcement des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ainsi des premières expérimentations de tri des déchets et de pesées des bio-déchets ont été faites en 2020-2021 dans certains restaurants scolaires et seront déployées progressivement d'ici 2023 à toutes les écoles du territoire. De ce point de vue, le projet de re-création d'une production agricole locale à destination de la restauration collective publique support d'une démarche plus globale auprès des habitants du territoire répond à l'axe éducation – sensibilisation d'un SASS.





- Le projet du GPV qui repose sur l'agriculture de proximité construit un système dans lequel :
 - des personnes du territoire en situation de difficulté d'insertion vont participer à une production agricole locale qui sera destinée pour grande partie à la restauration collective publique du territoire et donc à une partie de la population du territoire à savoir les enfants, les personnes âgées et à faible mobilité. Ceci contribuera à la réduction des inégalités d'accès à une alimentation durable, c'est-à-dire à la justice alimentaire sur le territoire.
 - Un réseau d'acteurs présents sur le territoire qui sont impliqués dans une logique de solidarité et qui constituent l'écosystème alimentaire local (figure 8) :
 - L'équipe du GPV
 - Les élus des communes
 - Les acteurs de l'ESS qui œuvrent sur le territoire
 - Les cuisines centrales et leur personnel



Figure 8 : Dossier de presse du PAT Rive Droite : développer une alimentation saine, durable et accessible à tous sur la rive droite de BX Métropole, février 2022.

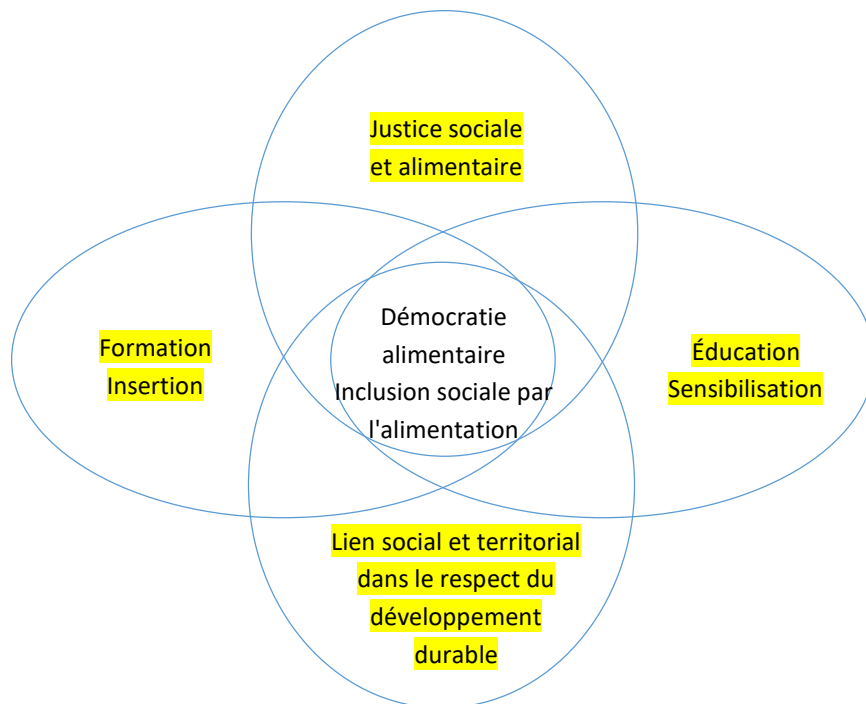
L'écosystème alimentaire local existant
(hors restauration et bûchers piéés et surfaces de vente alimentaire) mise à jour mars 2021

Ville	Production	Transformation	Distribution / Sensibilisation
BASSENS	Viticulteurs : 2 Domaine de Moulerin et Brugera Jardins familiaux quartier du Moura 40 parcelles / 5800m ² terrain communal géré par l'association les jardins de Syotille	Cuisines centrales 720 repas/jour	Jardin partagé : 1 (rés. Beauval) Jardins pédagogiques : 2 (collège & cuisines centrales) Restaurants collectifs publics : 6 (label territoire bio engagé) Produits locaux & producteurs : 3 marché dominical, La cave au Moulerin, la Ruche qui dit oui
LORMONT	La ferme de Pauline quartier Lissandre maraîchage en aquaponie / 1000m ² Légumes - truites Expérimentation de maraîchage dans le cadre du PAT / quartier Grand Tressan / 2000m ² IME des Joualles / plants de légumes	Cuisines centrales 2 000 repas/ jour Entreprises Ricard, Mona lou Gourmet (conserverie artisanale), Coloc 2 chefs (cuisine partagée), la ferme de Pauline (transformation des truites)	Jardins partagés : 3 (Carriet L'Oasis/ Alpilles-Vinoennes / Brassens-Camus) Jardin pédagogique : 2 (école Grand Tressan, ferme et rucher des Iris), Restaurants collectifs publics : 20 Produits locaux et producteurs : 7 marchés (3), Mon local, Drive Fermier (direct producteurs), VRAC (coopérative d'achats), La ferme de Pauline (professionnels et particuliers) Atelier cuisine : 1 (Brassens-Camus)
CENON	Jardins familiaux site Le Marais 57 parcelles - 1,5ha – « Le Jard'nôt » (en jardins chimiques)	SIREC (Syndicat intercommunal de restauration collective Floirac, Cenon et Ambarès) 3000 repas/jour pour Cenon et Floirac	Jardins partagés : 8 (quartier la Maregüe (en cours de création) / quartier Saralière / « 1001 feuilles » quartier 8 mai 45 / résidences autonomie Pelletan et Gambetta / jardin de l'épicerie sociale « Le panier des 4 saisons » / rés. Beausite / petit jardin de l'AMAP / rés. Henri Sellier (servies par Places au Jardin, le CCAS, Social Local, l'Amap les Gourmandignes, Germaine Veille) Jardins pédagogiques : 7 (collège Jean Zay « Potazay » / école Camille Maurey « Jardicolor » / école René Cassagne / école Van Cogh / école Jules Guesde / maternelle Gambetta / jardin de l'association Germaine Veille (formation aux particuliers) / Jardins thérapeutiques : 2 (Foyer Saint Vincent de Paul / CSSR Château Lemoine) Restaurants collectifs publics : 20 Produits locaux et producteurs : marchés (1 + 1 en projet) / Coop Paysanne (direct producteur) / AMAP Les Gourmandignes (distribution et ateliers cuisine) / VRAC / Epicerie sociale et solidaire Le panier des 4 saisons / Ateliers cuisine : 2 (CCAS et La Colline)
FLOIRAC	Conservatoire du goût, parc de La Burthe ferme maraîchère/ 8000m ² légumes, aromates, from. Cave agricole de Cycloponics quartier Dravemont, rés. Aquitains / 3000 m ² - champignons, endives, jussees joviasses Serre urbaine, Kanopee - dans rés. privée - quartier des Rives / 300m ² - légumes et fraises Jardins familiaux voie Bdx Eymet - 44 parcelles / 1ha « Le Jard'nôt » (en jardins chimiques)	SIREC (cuisines centrales Floirac, Cenon et Ambarès) 3000 repas/jour pour Cenon et Floirac	Jardins partagés : 6 (parc du Rectorat / cité Fraternité / RAM/ centre social / épicerie sociale et solidaire / RPA la Pastourelle) Jardins pédagogiques : 3 (collège Rayet, écoles Aragon, Jaurès) Restaurants collectifs publics : 9 Produits locaux et producteurs : 8 marchés (2) / AMAP L'arrosoir aux légumes / La ruche qui dit oui / VRAC / épicerie sociale et solidaire / Conservatoire du goût (vente restaurants et particuliers) / Cave agricole (vente aux professionnels principalement) / Kanopee (vente aux particuliers)

Valorisation des déchets
 Entreprise RESTOVALOR : offre de services sur mesure dédiée à la valorisation des déchets alimentaires générés par les acteurs de la restauration sur Bordeaux Métropole et en Gironde (méthanisation et compostage)

Source : GPV Rive Droite.

Ainsi sont mis en système autour du projet alimentaire du territoire du GPV les acteurs qui œuvrent pour l'alimentation locale et la réduction des inégalités d'accès, contribuant ainsi à la (re)création d'une cohésion territoriale dans le respect du développement durable ce qui correspond à une autre dimension d'un SASS.



Par ailleurs, le projet vient compléter le réseau d'acteurs de l'ESS sur le territoire en privilégiant dans son Appel à Manifestation d'Intérêt (figure 9) en vue de recruter des porteurs de projets pour l'exploitation des parcelles des structures de l'ESS. En privilégiant ces acteurs, le GPV ajoute dans la liste des acteurs de l'ESS ceux de la production agricole.

Figure 9 : Extrait de l'AMI- projet Alimentaire du GPV de la Rive Droite, mars 2022.

La consultation ne concerne :

- ni un marché public ;
- ni une concession d'aménagement ;
- ni une concession de travaux.

Il s'agit d'une procédure de mise en concurrence organisée par le Grand Projet des Villes de la Rive Droite, présidée à la contractualisation pour l'exploitation de fonciers à vocation productive sur les quatre communes membres du GPV Rive Droite.

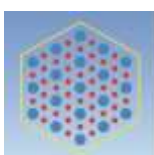
Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet alimentaire de territoire de la Rive Droite. Les partenaires attendus pour la réponse à cet AM devront présenter un dossier permettant de juger de leur projet sur les plans technique, social, organisationnel, fonctionnel et financier.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse aux structures de l'économie sociale et solidaire ou entreprises classiques souhaitant développer leur activité dans le cadre d'un projet d'activité de maraîchage intégrant une dimension d'insertion et/ou d'innovation sociale.

A ce titre, sont éligibles :

- Les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) au sens de la LDI n° 2004-866 du 31 juillet 2004 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment :
 - > les structures relevant de l'insertion par l'Activité Économique (IAE)
 - > les associations
 - > les entreprises bénéficiant de l'agrément ESUS
 - > les coopératives
- Les entreprises hors ESS sont également éligibles dès lors qu'elles démontrent leur ancrage territorial, la réponse à un besoin local ainsi qu'un volet insertion et/ou formation et/ou remédiation.

Source : GPV Rive Droite.



Association
de Science Régionale
de Langue Française

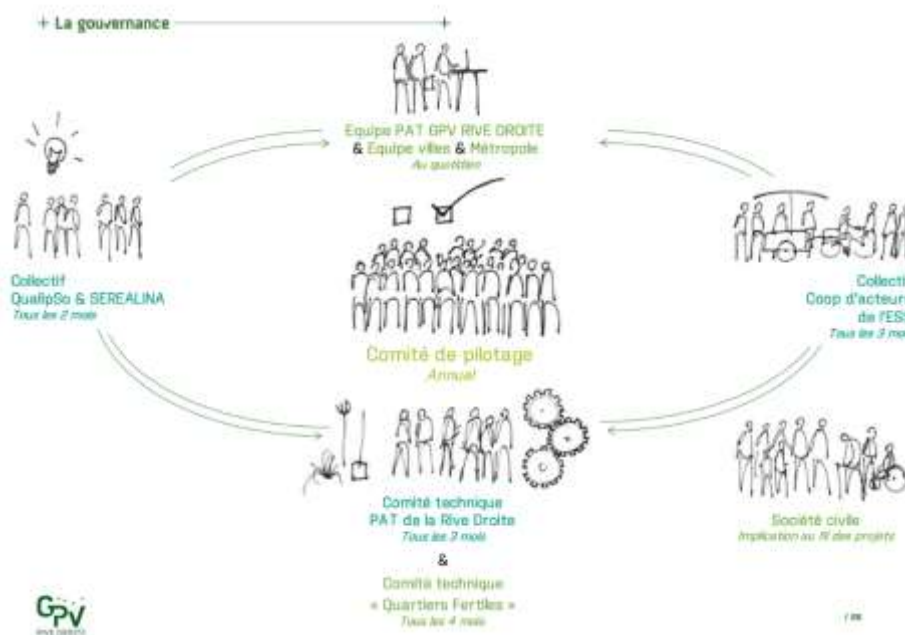




À la lecture du projet et de sa logique, 4 grandes dimensions d'un SASS apparaissent inscrites dans le projet. Cependant il **apparaît une incomplétude** liée à deux aspects au moins :

- Si le projet vise la justice alimentaire sociale et alimentaire, celle-ci transite par la restauration collective publique et cible ainsi les enfants des établissements scolaires qui y sont inscrits, les personnes âgées présentes dans les EHPAD²⁰ et les personnes à faible mobilité au travers de la livraison à domicile. Cela représente une petite partie de la population du GPV et laisse ainsi de côté une grande partie de la population y compris de la population en situation de fragilité sociale et alimentaire. Aussi la dimension « justice alimentaire » n'est en ce sens que partiellement remplie dans les logiques du projet.
- Par ailleurs si le projet met en lien un ensemble d'acteurs du territoire, reste en suspens la question de la participation des habitants dans la définition du projet. En effet même si du point de vue de la gouvernance le projet prévoit une participation des habitants (figure 10), il n'en reste pas moins que celle-ci est aujourd'hui relativement absente ce qui pose la question de la démocratie alimentaire considérée comme le socle d'un système alimentaire « voulu, organisé, coordonné et maîtrisé par les premiers intéressés que sont les citoyens » (Collart Dutilleul 2021, p 160).

Figure 10 : La gouvernance : extrait diaporama présentation PAT du GPV, Comité de pilotage du 25 janvier 2022.



Source : GPV Rive Droite.

²⁰ établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.



4

Conclusion

Depuis plusieurs années maintenant, les villes, voire les plus grandes villes dans le monde, investissent le champ de l'alimentation. Sous la pression démographique, la question alimentaire se révèle un enjeu et sous la pression de la concentration des populations dans les villes, la question des inégalités sociales croise celle de l'alimentation. L'accès à l'alimentation et encore plus l'accès à une alimentation digne, saine et durable redevient un sujet aussi bien dans les sphères de la recherche, que dans celles des initiatives citoyennes et des politiques. Cela se traduit dans certaines villes par des politiques publiques visant à restructurer des systèmes alimentaires au service des populations avec en ligne de mire la justice alimentaire. Ces systèmes alimentaires à vocation sociale s'organisent sur la base de l'éco système local et s'appuient parfois sur la re-création d'une agriculture de proximité, pourtant le plus souvent évincée par l'urbanisation et l'évolution du modèle agro-industriel. C'est le cas pour le territoire du GPV de la Rive droite constitué de 4 communes des 28 de la métropole Bordelaise. Ce territoire, qui concentre une grande partie des populations sensibles de la métropole, a comme projet la structuration d'un système alimentaire social et solidaire (SASS), fondé sur la création de 4 sites de production agricole tournés vers la restauration collective publique. Sur de nombreux points le projet développé par le GPV montre une orientation confirmée vers un SASS : via la restauration collective publique il contribue à la réduction des inégalités alimentaires et à la sensibilisation à une alimentation durable, via l'implication des élus et le portage politique ainsi que la mobilisation de l'éco système local ainsi que de personnes du territoire qui produiront sur les parcelles il porte une forte dimension de cohésion territoriale et met en jeu des solidarités locales, support d'insertion l'agriculture de proximité y joue un rôle de formation. Reste cependant deux écueils dans la construction du projet. Le premier porte sur les limites de l'atteinte de la justice sociale par la restauration collective publique celle-ci portant sur une partie faible de la population du territoire et ne résolvant qu'une partie du problème pour les enfants, ceux-ci ne bénéficiant que d'un seul repas par jour d'école. Le second porte sur la faible intégration de la population dans la définition du projet posant ainsi la question de la démocratie alimentaire mobilisée par et pour le projet. Cependant le projet, bien qu'ayant débuté en 2018 peut encore évoluer et la mise en lumière de ces écueils permettra sûrement aux acteurs du territoire de consolider l'orientation sociale et solidaire du PAT du GPV.



Références bibliographiques

Alkon A-H, Agyeman J (eds.) (2011), *Cultivating food justice: race, class and sustainability*. Cambridge (UK), The MIT Press.

Billion C (2017) La gouvernance alimentaire territoriale au prisme de l'analyse de trois démarches en France, *Géocarrefour*, vol. 91, n° 4.

Brand C, Bricas N, Conaré D, Daviron B, Debru J, Michel L, Soulard C.-T (dirs.) (2017) *Construire des politiques alimentaires urbaines. Concepts et démarches*, Update Sciences & technologies. Versailles (France), Éditions Quæ.

Cadieux K.-Ch, Slocum R (2015) What does it mean to do food justice?, *Journal of Political Ecology*, vol. 22, n° 1 : 1–26.

Collart Dutilleul F (2021), *Nourrir. Quand la démocratie alimentaire passe à table*. Les Lines qui Libèrent, 224 p.

Darrot C, Noel J (2018) Vers des solidarités alimentaires territorialisées... Retour sur la recherche-action SOLALTER menée en Bretagne . *Anthropology of Food*, connection on 27 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/aof/8271>.

Delavigne A-E, Montagne K (2008), Manger pour vivre : L'alimentation en condition de précarité dans les pays "riches," *Anthropology of food*, vol 6.

Drapéri J-F (2003) L'économie sociale et solidaire : utopie, alternative, réforme ?, *RECMA*, vol. 290, no. 4 : 10-26.

Duchemin E, Wegmuller Fabien, Legault A-M (2010) Agriculture urbaine: un outil multidimensionnel pour le développement des quartiers. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 10, no 2.

Harribey J-M (2002) L'économie sociale et solidaire, un appendice ou un faux-fuyant ?, *Mouvements*, vol. n°19, no. 1 : 42-49.

Hély M, Moulévrier M (2010) *L'économie sociale et solidaire : de l'utopie aux pratiques*, La Dispute-SNEDIT, 224p.

Hochedez C, Le Gall J (2016), Justice alimentaire et agriculture : introduction, *Justice spatiale-Spatial justice*, vol. 9.

Laisney C (2013) Les différences sociales en matière d'alimentation, *Analyse - Centre d'études et de prospective*, vol. 64.



Levkoe C (2006), Learning democracy through food justice movements, *Agriculture and Human Values*, vol. 23 : 89–98.

Llobet E.M, Durán Monfort P, Magaña González C, Muñoz García A, Piola Simioli E (2020) Précarisation alimentaire, résistances individuelles et expériences pratiques : regards locaux, régionaux, transnationaux, *Anthropology of food*, vol. 15.

Malassis L (1994), *Nourrir les hommes : un exposé pour comprendre, un essai pour réfléchir*, Dominos. Flammarion, Paris (France).

Noguès H (2003) Économie sociale et solidaire, quelques réflexions à propos de l'utilité sociale... , *RECMA*, vol. 290, no. 4 : 27-40.

O'Connor N, Farag K.W, Baines R.N (2016) What is food poverty ? A conceptual framework, *British Food Journal*, vol. 118, n° 2 : 429–449.

Ould Ahmed P (2010) La solidarité vue par l'« économie sociale et solidaire » », *Revue Tiers Monde*, vol. 204, no. 4 :181-197.

Morgan K (2009) Feeding the City: The Challenge of Urban Food Planning", *International Planning Studies*, vol. 14, n° 4 : 341–348.

Paddeu F (2012) L'agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés de la métropole new-yorkaise : la justice alimentaire à l'épreuve de la justice sociale », *Vertigo*, Vol. 12, N° 2.
URL : <https://vertigo.revues.org/12686>.

Páez A, Mercado R.G, Farber S. (2010), Relative Accessibility Deprivation Indicators for Urban Settings: Definitions and Application to Food Deserts in Montreal, *Urban Studies*, vol. 47, n° 7.

Paturel D, Ramel M (2017) Éthique du *care* et démocratie alimentaire : les enjeux du droit à une alimentation durable. *Revue française d'éthique appliquée*, 4 : 49-60.

Paturel, D. (2018). Faut-il continuer à nourrir les pauvres : L'accès à une alimentation de qualité comme enjeu démocratique pour le travail social. *Le Sociographe*, 62 : 13-22.
<https://doi.org/10.3917/graph.062.0013>

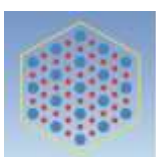
Paturel D, Carimentrand A (2018) Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : vers une démocratie alimentaire ?. *Revue de l'organisation responsable*, 13 : 43-54.

Paturel D, Ndiaye P (2020) *Le droit à l'alimentation durable en démocratie*. Champ social, « Acteurs sociaux », 2020, 238p.



Torre A (2014), L'agriculture de proximité face aux enjeux fonciers. Quelques réflexions à partir du cas francilien. *Espaces et sociétés*, 158 : 31-48

Touzard J.-M, Temple L (2012), Sécurisation alimentaire et innovations dans l'agriculture et l'agroalimentaire : vers un nouvel agenda de recherche ? Une revue de la littérature, *Cahiers Agricultures*, vol. 21, n° 5 : 293–301.



Association
de Science Régionale
de Langue Française

